



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 94 a) de l'ordre du jour provisoire*

Formation et recherche

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 58/223 de l'Assemblée générale. Il passe brièvement en revue les programmes de l'UNITAR qui sont en cours d'exécution, en décrivant les principales caractéristiques et en indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans la résolution. Il fait ressortir tout particulièrement le renforcement des partenariats entre l'Institut et d'autres organisations et organes du système des Nations Unies dans le cadre de chacun de ces programmes. La question de la viabilité financière de l'UNITAR a perdu de son acuité en raison du niveau satisfaisant des dons versés à des fins spéciales. Toutefois, le montant des contributions volontaires au fonds général demeure faible, ce qui met en péril certains des programmes de formation les plus traditionnels de l'UNITAR. Le rapport s'achève sur des recommandations.

* A/59/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 58/223 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a notamment réaffirmé l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation dans le système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat; souligné qu'il fallait développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays; souligné que les cours de l'Institut devraient être axés principalement sur les questions touchant le développement et l'administration des affaires internationales; souligné la nécessité de prendre des mesures pour résoudre promptement les problèmes touchant les loyers, la dette, les taux de location et les coûts d'entretien de l'Institut.

2. L'UNITAR a maintenant complètement retrouvé sa place dans l'Organisation. Ses programmes de formation et de renforcement des capacités se sont considérablement étoffés au cours de la dernière décennie. Le nombre total de séminaires, d'ateliers et de conférences organisés au cours de la période à l'examen, environ 130, est demeuré le même qu'au cours de la période précédente. Toutefois, le nombre de participants a beaucoup augmenté puisqu'il s'établit à 7 800 personnes contre 6 000 au cours de la période précédente, du fait de la multiplication des inscriptions. La poursuite des travaux de recherche sur les activités de formation a débouché sur l'élaboration de méthodes novatrices et efficaces qui améliorent la qualité de la formation et la rendent plus pertinente.

3. Le problème de la viabilité financière de l'UNITAR a perdu de son acuité en raison du niveau satisfaisant des dons versés à des fins spéciales. Toutefois, le montant des contributions volontaires au fonds général demeure faible, ce qui met en péril certains des programmes de formation les plus traditionnels de l'Institut. La question des loyers et des coûts d'entretien reste en suspens; elle sera examinée par la Cinquième Commission à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

4. Le Directeur général de l'Institut devant soumettre un rapport d'activité détaillé¹, les auteurs du présent rapport se sont contentés de passer brièvement en revue les programmes de l'UNITAR qui sont en cours d'exécution, en décrivant les caractéristiques principales et en indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans la résolution. Ils se sont attachés à faire ressortir le renforcement des partenariats entre l'Institut et d'autres organisations et organes du système des Nations Unies dans le cadre de chacun de ces programmes.

II. Aperçu des programmes en cours

A. Diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales

5. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales de l'UNITAR continue d'offrir toute une gamme de possibilités de formation aux diplomates et autres agents de l'État désireux de se perfectionner sur le plan professionnel de façon à être à même de prendre des

décisions efficaces et éclairées en ce qui concerne les affaires internationales. L'Institut propose trois types d'activités :

- a) Séances de formation à l'intention des diplomates en poste à Genève, Vienne et Nairobi;
- b) Formations « à la carte »;
- c) Programmes de bourses de formation en droit international, à la fonction publique internationale et au renforcement des capacités en matière de sécurité humaine et de développement.

6. Depuis juin 2003, le programme a proposé 11 activités de formation aux diplomates en poste à Genève, trois aux diplomates en poste à Vienne et une aux diplomates en poste à Nairobi. La plupart des participants étaient originaires de pays en développement. Il a pu multiplier ses activités à Genève grâce au renforcement de ses liens institutionnels avec l'Institut universitaire d'études du développement et avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève.

7. Le nombre des formations « à la carte » a augmenté sensiblement. Au cours de la période à l'examen, à la demande de plusieurs pays, instituts d'études diplomatiques et organisations, le programme a organisé 11 formations de ce type à l'intention des pays suivants : Équateur, Gambie, Indonésie, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe, ainsi que de la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Trois de ces formations se sont déroulées à Genève et les autres dans les pays qui en avaient fait la demande.

8. En ce qui concerne les partenariats, comme les années précédentes, le programme de bourses de formation en droit international a été exécuté en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation; le programme de bourses de formation à la fonction publique internationale avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie, l'École nationale d'administration et l'Institut des relations internationales du Cameroun; le programme de bourses de formation au renforcement des capacités en matière de sécurité humaine et de développement en partenariat avec le Gouvernement japonais.

B. Rétablissement de la paix et diplomatie préventive

9. L'UNITAR exécute plusieurs programmes dans le cadre plus vaste du programme relatif au maintien de la paix et à la diplomatie préventive décrit au paragraphe 11. D'une manière générale, chacun de ces programmes a pour but de renforcer les capacités des participants en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits violents.

Programme pour la transmission des savoirs : l'expérience des représentants spéciaux et personnels et des envoyés du Secrétaire général

10. Parmi les activités récemment menées dans le cadre de ce programme, on peut citer notamment des entretiens avec des représentants spéciaux du Secrétaire général, anciens ou actuels, visant à préserver et à transmettre aux nouveaux représentants spéciaux les riches enseignements et données d'expérience qu'ils ont accumulés de façon à en tirer parti pour moduler et parfaire l'exécution des

opérations de paix de l'ONU. La deuxième édition de l'ouvrage intitulé *On being a Special Representative of the Secretary-General* est en cours de préparation; l'ouvrage sera distribué aux nouveaux représentants spéciaux du Secrétaire général qui pourront s'y référer avant et après leur formation. Il sera également distribué à tous les représentants spéciaux en activité et aux fonctionnaires supérieurs travaillant au Siège, comme l'a été une série de vidéodisques numériques élaborés à partir des entretiens. Un séminaire est régulièrement organisé dans le cadre de ce programme à l'intention des représentants spéciaux du Secrétaire général et des fonctionnaires supérieurs du Siège en vue d'examiner les nombreuses questions relatives au travail sur le terrain. Le troisième de ces séminaires se tiendra en Suisse, au cours du quatrième trimestre de 2004.

Programme de bourses UNITAR-Académie mondiale pour la paix pour la formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive

11. Le onzième programme de la série a été organisé en Norvège en juin et juillet 2004. Il s'agit d'une formation de haut niveau à l'analyse des conflits, à la négociation et à la médiation qui s'adresse aux cadres moyens et supérieurs de l'Organisation, aux diplomates et aux représentants d'organisations régionales et qui a pour objet de renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines. L'enseignement est principalement axé sur la prévention et le règlement des différends par l'entremise de l'ONU.

Programmes de formation régionale visant à améliorer les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique

12. Ces programmes, qui sont maintenant dans leur cinquième année, se déroulent à Addis-Abeba et au Cap (Afrique du Sud). Ils sont conçus pour augmenter le nombre de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux en Afrique formés à l'analyse des conflits, à la négociation et à la médiation. Le prochain sera organisé en décembre 2004 à Addis-Abeba.

Programme de formation visant à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention

13. Également dans sa cinquième année, ce programme est organisé en Suisse à l'intention des représentants de peuples autochtones du monde entier. Il a pour objet de leur apprendre à négocier plus efficacement de façon à obtenir la satisfaction de leurs besoins tout en instaurant des relations constructives avec les autres acteurs et parties à la négociation. Il se tiendra en Afrique en novembre 2004.

* * *

14. Dans le cadre des programmes ci-dessus, l'UNITAR travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ONU, des organismes des Nations Unies, des ministères des affaires étrangères et de la défense et des organisations de la société civile, de façon à mettre en commun les informations les plus récentes dans le domaine concerné. Des spécialistes, des professionnels rompus au règlement de conflits, des représentants spéciaux et autres fonctionnaires supérieurs de l'ONU servent de conseillers techniques pour le programme de bourses et les programmes pour l'Afrique. Des experts des questions autochtones, des rapporteurs spéciaux et

des représentants de commissions régionales sont les principaux conseillers techniques pour les programmes de formation destinés aux populations autochtones.

C. Programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix

15. Le programme d'enseignement par correspondance de l'UNITAR sur les opérations de maintien de la paix a été créé pour offrir une formation à distance type d'accès universel et de coût modique à un grand nombre d'étudiants du monde entier. Depuis 1995, en coopération avec le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix, cette formation est proposée sous forme de cours par correspondance que les participants peuvent suivre à leur rythme. Au départ, ces cours étaient dispensés sur papier mais, maintenant, ils sont mis à la disposition des participants soit sur CD-ROM, soit sous forme de fichiers à télécharger en ligne. Chacun des 16 cours proposés porte sur une facette différente du maintien de la paix. Tous sont disponibles en anglais, deux le sont également en français, un en allemand, un autre en russe, cinq en espagnol et trois en swahili. Entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 décembre 2003, on a compté 4 145 inscriptions sur 122 pays. Grâce aux recettes provenant des droits versés lors de l'inscription, le programme est complètement autonome du point de vue financier.

16. Chaque cours consiste en une série de leçons comportant des objectifs, des matériels pédagogiques et un petit examen final. À la fin du cours, les participants passent un examen général. Ceux qui obtiennent un score d'au moins 75 % se voient décerner un certificat de fin de cours. Les personnes qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent suivre les cours par voie postale. En outre, on a mis sur pied un programme coopératif qui relie le programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix à des cours *intra-muros* dispensés, sur chaque continent, dans des universités et au titre de programmes de formation nationaux. Les participants qui ont suivi un cours *intra-muros* et un cours par correspondance d'un an et qui ont présenté un mémoire de recherche sur un thème de leur choix, se voient décerner un certificat en opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Huit missions de maintien de la paix des Nations Unies impriment et distribuent directement à leur personnel des exemplaires des cours de l'UNITAR.

D. Femmes et enfants pendant et après un conflit

17. L'UNITAR propose depuis décembre 2001 au personnel civil des opérations de maintien de la paix un programme de formation sur les besoins particuliers des femmes et des enfants en situation de conflit. Entre juin 2003 et juin 2004, des ateliers ont été organisés dans le cadre de ce programme pour sensibiliser à ces besoins le personnel international et local de trois autres missions de l'ONU sur le terrain, à savoir au Kosovo, au Timor oriental et en Afghanistan. Les trois séminaires organisés au Kosovo, les deux séminaires organisés au Timor-Leste et les cinq séminaires organisés en Afghanistan ont rassemblé plus de 200 participants, dont des observateurs n'appartenant pas au personnel de l'ONU, notamment des représentants d'organisations non gouvernementales et des experts gouvernementaux.

18. Le programme de ces séminaires a été élaboré en étroite concertation avec des organismes de défense des droits des femmes et des enfants, dont plusieurs se sont chargés volontiers d'enseigner une partie des cours. Au sein du système des Nations Unies, la fructueuse collaboration établie avec le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'un de ses partenaires opérationnels, Save the Children, s'est poursuivie. Le projet exécuté en Afghanistan a bénéficié de la participation de trois nouveaux partenaires du système des Nations Unies, à savoir le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale. D'autres partenaires ont appuyé ces projets de formation, parmi lesquels le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), toujours actif au Kosovo et au Timor-Leste, et des liens de coopération avec des structures gouvernementales ont pu être utilement établis au Kosovo et en Afghanistan. Au siège, des contacts étroits ont été maintenus entre l'UNITAR et les deux groupes de réflexion créés par le Gouvernement suisse, à savoir le Centre de Genève pour les politiques en matière de sécurité et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées.

E. Droit de l'environnement

19. Au cours de la période à l'examen, plusieurs ateliers ont été organisés dans le cadre du programme de l'Institut relatif au droit de l'environnement. Ainsi, des ateliers concernant la gestion intégrée des zones côtières se sont tenus à Madagascar et en Croatie et des ateliers spécialisés à l'intention des magistrats se sont déroulés dans différentes régions de France sur des sujets tels que la gestion des déchets et de l'eau et l'étude d'impact sur l'environnement. En coopération avec l'université de La Rochelle, un atelier sur le commerce et l'environnement a été organisé à l'intention de participants africains. Une visite d'universitaires organisée pour étudier la possibilité d'incorporer les cours de l'Institut relatifs au droit de l'environnement dans le programme d'étude des universités sénégalaises a débouché sur l'établissement d'un partenariat entre l'université de Saint-Louis et l'UNITAR. Dans le cadre de ce programme, de nouveaux partenariats se sont également forgés entre l'Institut et le service juridique du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), établi à Genève; l'Environmental Protection Agency des États-Unis; différentes autorités locales de Lombardie (Italie); l'Union des avocats européens; et le Ministère belge des affaires étrangères.

F. Changements climatiques

20. Les activités menées par l'UNITAR dans le domaine des changements climatiques découlent des recommandations qui figurent dans le cadre pour le renforcement des capacités des pays en développement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce cadre précise l'ampleur que doit revêtir un tel renforcement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et de la participation des pays en développement au processus du Protocole de Kyoto et les principes sur lesquels il doit reposer. Il y est notamment souligné qu'il importe de mobiliser les institutions existantes dans les pays en développement et de mettre à profit les capacités endogènes et les mécanismes en place aux niveaux régional, national ou local, pour assurer la viabilité de ces programmes. Depuis un an, le

programme s'est surtout employé à atteindre ces objectifs tout en renforçant les relations de travail de l'UNITAR avec des entités du système des Nations Unies telles que le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le programme pour le développement durable du secrétariat de la Convention.

Projet de renforcement des capacités de formation des institutions partenaires d'Asie et d'Afrique dans le domaine des changements climatiques

21. Dans le cadre de ce projet, plutôt que d'élaborer des programmes de formation de manière centralisée à partir de Genève, l'UNITAR s'emploie à renforcer les capacités tant sur le plan des ressources humaines des pays en développement que des institutions (non-annexe I, parties à la Convention) en matière de négociation, d'analyse des politiques et de coordination. À cette fin, il apporte des ressources financières et des conseils techniques aux centres situés dans ces pays. Parmi les groupes cibles figurent les trois centres régionaux d'Afrique et d'Asie, qui sont des partenaires directs du projet, à savoir Environnement et développement du tiers monde (Sénégal); le Centre de recherche sur l'énergie de l'université du Cap (Afrique du Sud); et l'Institut Munasinghe pour le développement (Sri Lanka). L'objectif est, pour les partenaires, d'atteindre les coordonnateurs nationaux des activités menées au titre de la Convention, les négociateurs de haut niveau dans le domaine du climat, les coordonnateurs de l'aide au développement bilatérale et multilatérale, et les autres protagonistes gouvernementaux et groupes de parties prenantes dans les régions ciblées. Parmi les principales activités exécutées en coopération avec les partenaires, on peut citer :

- a) Mise en place au niveau régional de programmes de formation dans le domaine des changements climatiques (outils et méthodes) s'appuyant sur la plateforme interactive en ligne élaborée par l'Institut;
- b) Formation de formateurs locaux et exécution de certains programmes de formation;
- c) Étude de faisabilité portant sur la création d'un programme d'apprentissage à distance interactif en ligne visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de négociation et d'analyse des politiques.

La première réunion du comité directeur pour les projets s'est déroulée à Milan (Italie), les 7 et 8 décembre 2003 et a été suivie, le 8 décembre, d'une réunion d'un groupe consultatif sur les projets. Une deuxième réunion du comité s'est tenue à Bonn (Allemagne) le 20 juin 2004, suivie par la réunion d'un groupe consultatif sur les projets. Ces deux réunions étaient toutes deux présidées par un représentant du secrétariat de la Convention et chacun des groupes consultatifs comptait au moins deux représentants de pays en développement (Afrique du Sud et Mali).

Projets d'assistance technique pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

22. L'UNITAR a élaboré deux projets, avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD, comme convenu à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention, afin de renforcer les capacités des institutions nationales et la participation des collectivités à la gestion des programmes d'action nationaux d'adaptation. Quatre séminaires de formation ont

été organisés, dans les pays ci-après, sur les conseils du groupe d'experts chargé de la question des pays les moins avancés, en coopération avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux intéressés et avec la participation active des facilitateurs nationaux :

- a) Samoa, pour les équipes de pays de cinq petits États insulaires en développement/pays moins avancés, en mars 2003;
- b) Éthiopie, pour les équipes de pays de 12 pays moins avancés anglophones, en juin 2003;
- c) Bhoutan, pour les équipes de pays de huit pays moins avancés asiatiques, en septembre 2003;
- d) Burkina Faso, pour les équipes de pays de 23 pays moins avancés francophones, en octobre 2003.

Une enquête menée par l'UNITAR à l'issue de ces ateliers a révélé que les besoins étaient considérables, et notamment qu'il fallait apporter un soutien opérationnel à la mise en œuvre des projets nationaux. L'une des premières mesures prises par l'Institut pour répondre à ces préoccupations a été de produire un manuel de formation dans le cadre du programme relatif aux changements climatiques, en coopération avec le programme sur le développement durable et le groupe d'experts chargé de la question des pays les moins avancés. Une formation ciblée et spécialisée qui se déroulera en 2004 dans les pays d'Afrique de l'Ouest est en cours de préparation, en pleine coopération avec les partenaires du programme de l'UNITAR relatif aux changements climatiques qui se trouvent sur place. Ces activités seront renforcées en coopération avec le groupe d'experts chargé de la question des pays les moins avancés et les agents de réalisation du FEM.

G. Gestion des produits chimiques et des déchets

23. En 2003-2004, le programme de gestion des produits chimiques et des déchets de l'UNITAR a continué à se diversifier, à se développer et à former de nouveaux partenariats. Un certain nombre de méthodes mises au point par l'UNITAR (par exemple, l'établissement de profils et de plans d'action nationaux) ont été intégrées dans les activités de renforcement des capacités de différentes organisations partenaires du système des Nations Unies en vue d'aider les pays à appliquer les accords internationaux en matière de gestion des produits chimiques, tels la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Un nouveau programme a été lancé afin de faciliter l'application de la Convention de Stockholm. Un projet est en cours d'exécution, en particulier, en collaboration avec le PNUD et le FEM, pour favoriser le renforcement des capacités des pays les moins avancés en ce qui concerne l'élaboration de plans d'action. Par ailleurs, dans le cadre de projets pilotes financés par le Gouvernement suisse, des moyens novateurs ont été mis en œuvre pour identifier les synergies possibles en matière de renforcement des capacités dans le cadre des accords internationaux relatifs à la gestion des produits chimiques et des déchets. Au niveau international, un atelier organisé par l'UNITAR en mars 2004 a réuni des représentants des secrétariats des six conventions ainsi que de 75 pays et groupes de parties concernées afin d'examiner les possibilités en la

matière. Grâce à des ressources offertes par la Commission européenne et le Gouvernement suisse, beaucoup a été fait également pour aider une vingtaine d'autres pays à préparer des profils de gestion des produits chimiques, à organiser des ateliers sur l'établissement de priorités et à se doter d'un site Web consacré à la sécurité des produits chimiques.

24. Le partenariat mondial – dont l'UNITAR assure le secrétariat – mis en place en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable en vue de renforcer les capacités de mettre en œuvre le Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques s'est considérablement renforcé en 2003-2004, grâce à l'appui initial des Gouvernements néerlandais et suisse et aux ressources en nature contribuées par plus d'une vingtaine de partenaires. Les négociations avec le Conseil international des associations chimiques suivent leur cours; elles ont pour but de faciliter une contribution concrète de l'industrie chimique au partenariat. Un des résultats des programmes décrits ci-dessus est que l'UNITAR a lancé en 2003 un nouveau programme visant à encourager la démocratie en matière d'environnement. Dans un premier stade, il s'agit d'aider certains pays pilotes à préparer un profil national en ce qui concerne la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement; il s'agit par ailleurs d'effectuer des travaux de recherche et de dispenser conseils et formation touchant la participation effective du public dans le contexte d'un pays en développement.

H. Coopération décentralisée

25. Le programme de coopération décentralisée a pour objet de renforcer les capacités des autorités locales (parlementaires, maires) et de leurs partenaires de proximité (société civile et secteur privé) en ce qui concerne le développement urbain durable (approvisionnement en eau et assainissement, gestion des déchets, transports, énergie), la société de l'information (gouvernance en ligne, administration en ligne, démocratie en ligne) et les affaires humanitaires (VIH/sida, diversité culturelle, sécurité urbaine). Il s'y emploie grâce à un réseau de centres de formation internationaux à l'intention de protagonistes locaux dans les villes suivantes :

- a) Kuala Lumpur et Shanghai (Chine) pour la région de l'Asie et du Pacifique;
- b) Ouagadougou et Durban (Afrique du Sud) pour l'Afrique;
- c) Curitiba (Brésil) pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- d) Plock (Pologne) pour l'Europe centrale et orientale;
- e) Divonne-les-Bains et Lyon (France), Bilbao et Barcelone (Espagne) pour l'Europe.

Chaque centre organise trois à cinq stages de formation par an, en collaboration avec les autorités nationales, divers organismes et programmes du système des Nations Unies (dont ONU-Habitat, le PNUD, le PNUE, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Institut de la Banque mondiale et le Bureau du Pacte mondial), des associations internationales de représentants élus (comme l'Union interparlementaire, l'Association mondiale des villes et des autorités

locales, la Fédération latino-américaine des villes, municipalités et associations, le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains et le Programme de développement municipal) et des sociétés privées telles Alcatel, Total, Dexia et Orlen.

26. À la lumière des résultats obtenus dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable et au cours de la conférence sur l'informatique qui s'est tenue à Bilbao, le programme de coopération décentralisée a été prié de mettre au point sur le même modèle à l'intention des autorités locales un processus préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information et il a reçu des encouragements en ce sens. Une telle demande montre que les régions et les autorités locales ont compris combien il importait qu'elles se mobilisent pour définir leurs rôles de base dans la nouvelle société de l'information. À la suite d'un certain nombre de réunions préparatoires régionales, le Sommet mondial sur la société de l'information à l'intention des autorités locales s'est tenu à Lyon les 4 et 5 décembre 2003. Ses conclusions ont été communiquées aux chefs d'État et autres participants au Sommet mondial sur la société de l'information à Genève, au cours d'une manifestation organisée conjointement par les villes de Genève et de Lyon et à laquelle plusieurs partenaires étaient associés, notamment la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales et l'UNITAR.

27. À la demande du secteur privé et des autorités locales, qui ont pris conscience de leur rôle et de leurs responsabilités dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en général et l'accès aux services de base (eau et assainissement, gestion des déchets, transports, énergie) en particulier, l'UNITAR et ONU-Habitat ont préparé conjointement un document de travail intitulé « Accès aux services essentiels pour tous : partenariats et approches normatives ». Ce document a été présenté à la Commission du développement durable à sa douzième session, tenue à New York en avril 2004, et a été examiné en détail avec des représentants de tous les protagonistes, notamment les Gouvernements brésilien, français, sud-africain et suisse, le secteur privé, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, AXILIO, des organisations non gouvernementales (Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Institut de la gestion déléguée, Global Ecovillage Network, Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe), des associations d'autorités locales (Partenariat pour le développement municipal en Afrique, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains en Asie), des autorités locales [les maires d'Ouagadougou et de San Fernando (Philippines)] et des organismes des Nations Unies (PNUD, PNUE, Bureau international du Travail, Union internationale des télécommunications, Haut Commissariat aux droits de l'homme, UNITAR et ONU-Habitat). Toutes les parties ont déclaré qu'il était dans l'intérêt commun de convenir à l'échelon international de principes qui aideraient les différents gouvernements et les diverses parties prenantes à universaliser l'accès aux services de base.

28. À la demande de plusieurs associations d'autorités locales désireuses de comprendre comment elles pourraient coopérer avec les organismes et institutions du système des Nations Unies ou bien développer et renforcer cette coopération, et vice versa, une réunion a été organisée à Genève au Palais des Nations les 23 et 24 octobre 2003, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Genève, ONU-Habitat, la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales, les autorités fédérales suisses et le canton ainsi que la ville de Genève. Les participants étaient des représentants de haut niveau des associations d'autorités

locales et des programmes et institutions des Nations Unies. Cette réunion a débouché sur une série de suggestions concrètes visant à renforcer le partenariat entre les deux parties, notamment la proposition de créer un groupe de travail qui se réunirait régulièrement.

I. Aspects juridiques de la dette et de la gestion financière

29. Le programme de formation et de renforcement des capacités mené par l'UNITAR en ce qui concerne les aspects juridiques de la dette et de la gestion financière continue d'offrir une vaste gamme de services aux agents de l'État, gestionnaires de la dette et responsables des banques centrales de l'Afrique subsaharienne (anglophones et francophones), des républiques d'Asie centrale et de l'Azerbaïdjan ainsi que du Viet Nam. Il propose une formation à l'échelon régional aux gestionnaires de la dette; des ateliers nationaux permettant d'acquérir les compétences voulues; des stages de formation à l'établissement de profils nationaux qui permettraient d'améliorer l'infrastructure juridique régissant les finances et les emprunts publics. L'UNITAR mène toutes ses activités de formation au titre de ce programme aussi bien à l'échelon régional que dans les pays en collaboration avec ses partenaires, à savoir l'Institut de gestion macroéconomique et financière, l'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière, Pôle-Dette (Yaoundé), le Bureau régional de Bichkek du Fonds monétaire international et le Ministère vietnamien des finances.

30. Le programme a tiré parti des nouvelles technologies de l'information pour élargir la portée des services qu'il offre en matière de formation et d'information aux gestionnaires de la dette des pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les pays pauvres très endettés. Une série de cours en ligne a été mise au point et est proposée de manière régulière, notamment des cours d'une durée de six semaines sur les thèmes suivants : négociation des transactions financières, développement et réglementation du marché des capitaux, arbitrage et règlement des différends et mécanismes des accords de prêts. Cette initiative d'apprentissage en ligne à l'intention des gestionnaires de la dette a rencontré un vif succès et l'UNITAR examine actuellement la possibilité de partager son expérience avec ses partenaires internationaux et régionaux de façon à mettre l'informatique au service de la formation au niveau régional. Le site Web que l'UNITAR propose aux gestionnaires de la dette est très fréquemment consulté par des visiteurs à la recherche d'information, de documents, de pratiques optimales, de modules de formation ou de glossaires.

J. Activités du bureau de l'UNITAR à New York

31. Depuis un an, plus de 1 600 personnes ont bénéficié des cours, ateliers et réunions d'information organisés par le bureau de l'UNITAR à New York. Comme par le passé, ces programmes sont adaptés aux divers besoins des diplomates en poste à New York, notamment a) connaissance du système des Nations Unies et de ses divers organes et composantes; b) formation aux questions de fond, comme le commerce, les instruments juridiques et le développement socioéconomique; c) acquisition de compétences dans des domaines tels que la négociation, les technologies de l'information et la rédaction de projets de résolution.

32. Le bureau de New York entretient des liens de coopération étroits avec des partenaires comme le Groupe d'études des technologies de l'information et des communications et la société Intel pour organiser et donner des cours dans les domaines de l'information et des communications. Un nouveau programme d'apprentissage en ligne au niveau mondial – qui en est à sa première année – vise à former des fonctionnaires du monde entier aux technologies de l'information et des communications dans leurs capitales respectives. Le bureau a récemment aidé 26 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à améliorer leur site Web et à se doter des moyens voulus pour en assurer elles-mêmes la maintenance à l'avenir. Ce projet a été rendu possible grâce à un partenariat productif avec l'Université DePaul. Le bureau travaille également en étroite collaboration avec le Secrétariat ainsi qu'avec des organes affiliés des Nations Unies, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. Des experts de partenaires de l'UNITAR ont fait fonction de conseillers techniques pour presque tous les cours (au nombre de 40) offerts par le bureau de New York depuis un an.

K. Activités du bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique

33. Après une phase expérimentale de deux ans, le bureau d'Hiroshima pour l'Asie-Pacifique a été officiellement mis en place en juillet 2003. L'UNITAR est ainsi devenu la première institution des Nations Unies à établir une présence à Hiroshima, en réponse aux vœux de la population et des autorités qui souhaitent contribuer plus activement à la paix et au développement dans le monde.

34. Le bureau d'Hiroshima a pour mission prioritaire de dispenser une formation aux responsables des administrations publiques, aux universitaires et aux membres de la société civile dans la région. Durant le premier cycle des opérations (2003-2006), il lancera chaque année sept grands projets. Les thèmes retenus conjointement par l'UNITAR, le bureau d'Hiroshima et d'autres partenaires d'Asie sont les suivants : a) reconstruction après les conflits; b) programme de bourses pour l'Afghanistan (trois activités consécutives à Hiroshima et en Afghanistan, appuyées par un programme d'enseignement et de tutorat à distance); c) gestion des sites naturels et culturels du patrimoine mondial; d) économie et finance internationales; e) préparation aux catastrophes maritimes; f) opérations internationales de maintien de la paix (projet d'enseignement à distance); g) cycle d'activités de formation en matière de diversité biologique (Kushiro). Un thème intersectoriel, à savoir la conception et la mise au point de méthodes de formation, sera une composante essentielle de toutes les activités énumérées ci-dessus. De novembre 2003 à juillet 2004, le bureau avait déjà organisé des activités dans le cadre de cinq des thèmes susmentionnés.

35. Former des partenariats dans l'ensemble de la région et au-delà demeurera un des éléments essentiels des activités du bureau. Des liens de coopération quant au fond ont déjà été établis avec un certain nombre de partenaires, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le Réseau mondial pour l'enseignement à distance de la Banque mondiale, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Getty Conservation Institute, l'université d'Hiroshima, l'université du Texas à Austin, la Stillman School of Business de l'Université Hall et l'Institut international de l'océan. À mesure que les programmes se développeront,

le réseau de partenaires de l'UNITAR pourra ainsi appuyer les activités et le message de l'Institut dans la région Asie-Pacifique.

III. Questions financières

36. Si la situation financière des programmes financés par des dons à des fins spéciales est satisfaisante, en revanche le niveau des contributions volontaires au fonds général demeure faible en dépit des efforts que déplore sans relâche le Conseil d'administration de l'UNITAR. Une telle situation met en péril l'avenir de certains des programmes proposés à titre gracieux aux diplomates et aux délégués de toutes les nations, accrédités auprès de l'Organisation à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

37. Selon le rapport financier pour l'exercice biennal 2002-2003 communiqué au Comité des commissaires aux comptes, les recettes totales ont augmenté de 12,7 % au cours de l'exercice biennal 2002-2003 par rapport à l'exercice précédent (passant de 1 699 160 à 1 915 193 dollars). La baisse des contributions volontaires s'étant poursuivie, une augmentation des recettes au titre de l'appui aux programmes d'un montant de 473 011 dollars, due à une augmentation des dépenses du fonds « Dons à des fins spéciales » a été en partie annulée par une réduction des contributions volontaires d'un montant de 214 039 dollars. Le montant total des dépenses au cours de l'exercice biennal 2002-2003 a progressé de 14,3 %, passant de 1 790 253 dollars à 2 045 373 dollars, essentiellement par suite d'une hausse des dépenses de personnel, elle-même due au recul du dollar des États-Unis. Au 31 décembre 2003, le montant total des réserves et soldes des fonds était de 626 461 dollars, en baisse par rapport au montant de 772 520 dollars constaté à la fin de l'exercice précédent.

38. En ce qui concerne le fonds « Dons à des fins spéciales », par suite de contributions plus généreuses de la part des gouvernements, le total des recettes pour l'exercice biennal a augmenté dans une forte proportion, passant de 11 252 398 dollars à 14 595 636 dollars, soit une progression de 29,7 %. Parallèlement à la progression des recettes, les dépenses totales ont elles aussi augmenté – dans une proportion de 46,3 % – passant de 9 032 399 à 13 214 702 dollars, essentiellement parce qu'un nombre accru de nouveaux projets ont été mis en train au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Au 31 décembre 2003, le montant total des réserves et soldes des fonds s'établissait à 5 997 601 dollars, contre 4 482 891 dollars à la fin de l'exercice précédent.

39. Dans sa résolution 58/223, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de prendre des mesures pour résoudre promptement les problèmes touchant les loyers, la dette, les taux de location et les coûts d'entretien de l'Institut, compte tenu de sa situation financière, et s'est félicitée que la Cinquième Commission examine ces questions.

40. Dans sa résolution 58/272, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inviter le Conseil d'administration de l'UNITAR à rationaliser la structure financière de l'Institut, notamment en envisageant d'appliquer un taux cohérent pour l'appui aux programmes imputé sur le fonds « Dons à des fins spéciales », afin de l'aligner sur le taux standard utilisé par l'Organisation des Nations Unies, et décidé de reprendre l'examen de la question à sa cinquante-neuvième session.

41. Le Conseil d'administration a formulé des recommandations sur les questions visées ci-dessus aux paragraphes 39 et 40 au cours de sa quarante-deuxième session, tenue à Genève du 27 au 29 mai 2004. Ces recommandations seront présentées séparément à l'Assemblée générale.

IV. Recommandations

42. **L'UNITAR devrait continuer de consolider ses programmes de formation et de renforcement des capacités. Le développement de ces programmes sera limité par les ressources disponibles.**

43. **Les États Membres devraient tirer le meilleur parti possible des programmes proposés par l'Institut. Le réseau que l'UNITAR a mis en place offre de vastes possibilités en ce qui concerne la formation de partenariats entre les gouvernements et les institutions des pays donateurs et leurs homologues dans les pays bénéficiaires.**

44. **La viabilité financière de l'UNITAR demeure problématique. Si la situation des programmes financés par des dons à des fins spéciales est satisfaisante, le niveau des contributions au fonds général qui ne sont pas destinées spécifiquement à certaines utilisations reste très insuffisant. Les États Membres devraient envisager de recommencer à contribuer ou d'augmenter leur contribution, s'ils contribuent déjà.**

Notes

1. *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 14 (A/59/14).*